

Départ : 5017



VILLE DE NOUMEA

ARRETE N°2025/1977**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
OUVERT POUR L'ACCÈS AU GRADE DE COMMANDANT DES CADRES D'EMPLOIS DE LA
FILIERE INCENDIE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n°1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 65/CP du 17 novembre 2008 portant statut particulier des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du Maire de la ville de Nouméa n° 2025/1976 du 29 AOUT 2025 portant ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement de commandant(s) des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics,

ARRETE :**ARTICLE 1^{ER}.** -

En application de l'article n°119 de l'arrêté n°1065 du 22 août 1953 susvisé, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant des cadres d'emplois de la filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics qui se déroulera à partir du 1^{er} septembre 2025.

Pour le choix des sujets, les délibérations et l'épreuve orale :**PRÉSIDENT :**

Monsieur Tristan DERYCKE
5^{ème} Adjoint au Maire
Ville de Nouméa

MEMBRES :

Le secrétaire général de la commune, ou son représentant

Monsieur Jean-Gaël GRANERO
Secrétaire général
Ville de Nouméa

Un représentant de la commune désigné par le maire

Madame Myren CARRERE-GEE
Directrice des Ressources Humaines
Ville de Nouméa

Une personnalité désignée par le maire en raison de ses compétences

Monsieur Christophe CHEVRE
Chef de l'Etat-Major interministériel de la
Zone de Défense et de Sécurité (EMIZ)
Haut-Commissariat de la République en
Nouvelle-Calédonie

Un membre ad hoc désigné par le maire

Monsieur Patrice CUER
Secrétaire général
Ville de Dumbéa

ARTICLE 2.-

Le service emplois et développement des compétences de la direction des ressources humaines de la ville de Nouméa, assurera le secrétariat.

ARTICLE 3. -

Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

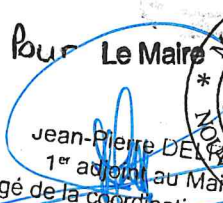
ARTICLE 4. -

Le présent arrêté sera enregistré, transmis à Monsieur le commissaire délégué de la république pour la province sud et publié par voie électronique.

Nouméa, le 29 AOUT 2025

DESTINATAIRES :

Subdivision Administrative Sud	-1
DRH (CL + SEDC)	-2
Mise en ligne	-1
DRHFPNC	-1
Intéressés	-5

Pour Le Maire 
Jean-Pierre DE VITO
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

